

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 05/2018

Objets du préavis :

3e étape de rénovation du Centre Sportif de La Promenade : travaux intérieurs

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 3 mai 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 05/2018 était composée de Madame et Messieurs

- de Dompierre Muriel, en remplacement de Gerhard Valentine
- Magnenat Franck
- Pillonel Philippe
- Prudhomme Xavier
- Jenzer Gérard
- Michel Grégoire
- Delle Donne Francesco, en tant que président-rapporteur

La commission s'est réunie à une reprise, le mercredi 11 avril 2018, directement au Centre Sportif de La Promenade. Monsieur le Municipal Julien Mora, accompagné de Monsieur Gérard Michel, chef du service des bâtiments et de Monsieur Michel Grandjean, architecte responsable du projet, nous ont rejoint en cours de séance. Nous les remercions pour leurs disponibilités et des réponses apportées.

Voici le quatrième préavis concernant la rénovation du Centre sportif de la Promenade. Le conseil communal a déjà accepté les trois premiers, préavis 01/2015 rénovation de l'enveloppe du bâtiment, préavis 02/2016 rénovation du local et bassin de la piscine et préavis 05/2017 planification de la rénovation intérieure. Ce préavis concerne les travaux de rénovation intérieure du bâtiment, qui est la suite logique des trois préavis précédents. Suite à ces aménagements, la commune disposera d'un outil parfaitement remis en état et aux normes. Les écoles ainsi que les sociétés locales pourront l'utiliser sans aucune restriction. Mais ce préavis ne devrait pas être le dernier pour ce bâtiment, car le chauffage donne des signes de faiblesses.

Lors de cette séance, nous avons été invités à une visite guidée du bâtiment pour nous montrer les travaux à exécuter lors de cette rénovation qui s'étalera sur 3 ans, seulement lors des mois de juin à septembre. Ceci permettra de ne pas trop empiéter sur les cours de sport des écoles, comme pour les préavis précédents. Nous nous sommes permis de faire la remarque sur la tenue des délais, car expérience faite lors des travaux du préavis 02/2016 concernant la piscine, ce délai avait quelque peu débordé. Le Municipal Mora nous a déjà annoncé que presque tous les travaux étaient attribués et que chacune des entreprises étaient au courant de l'impérativité du délai.

Pour revenir à la visite, la commission n'a pas été tellement surprise de voir l'état des installations du bâtiment, car pour certains membres rien n'avait changé depuis leurs passages sur les bancs d'école.

Travaux de rénovation

Dans toutes les salles du bâtiment, une nouvelle soufflerie sera installée, qui générera une bonne température et qualité d'air pour la pratique du sport. Dans les salles, pour remplacer les planches en bois se situant devant les radiateurs sous les fenêtres, de nouvelles tôles perforées seront installées afin d'être aux normes. Monsieur Grandjean nous a certifié que la sous couche des salles de sport est en excellent état et de très bonne qualité suite à des sondages effectués. De ce fait, seulement la couche de dessus sera entièrement renouvelée avec un nouveau traçage de ligne pour la pratique de sports collectifs. Malheureusement, le matériel de sport ne sera pas changé.

Les douches ainsi que leurs dispositions seront changées entièrement. Une nouvelle chape sera coulée pour mieux récupérer l'eau. A l'époque, certains carrelages ont été posés avec de la colle contenant de l'amiante. Ceux-ci seront remplacés et traités de la même façon que lors du préavis 02/2016 ; ceci touche principalement les douches des salles 50 et 51. Les carrelages des vestiaires, qui ne contiennent pas d'amiante, seront maintenus avec quelques petites retouches. Vu que certains carrelages ne sont plus sur le marché, la commission espère qu'il n'y aura pas trop de patchwork avec ceux déjà en place. Le carrelage des vestiaires de la piscine sera maintenu tel quel. Les murs des couloirs et des salles seront repeints afin de rafraichir l'intérieur du bâtiment. On émet le vœu que les locaux de rangement du matériel soient eux aussi rafraichis pour donner une unité dans cette rénovation. Les armoires dans les couloirs seront remplacées et peut-être augmentées, selon le besoin des clubs sportifs et des écoles.

Toute l'installation électrique sera revue. Le wifi sera installé dans le bâtiment. La commande des stores de la salle 50 sera modifiée pour une meilleure utilisation. Une plateforme pour personne à mobilité réduite sera installée dans le vide de l'escalier qui monte à l'étage. Durant les travaux dans les vestiaires des salles 50 et 51, des containers équipés seront installés à proximité de l'entrée du bâtiment. Lors de la

rénovation des derniers vestiaires, ces containers seront déplacés sur le côté du bâtiment en face de la baie vitrée. Le but est de donner accès à la piscine directement par une fenêtre. Une rampe sécurisée et fermée y sera installée. Ces containers seront montés au début de chaque période et démontés à la fin de celle-ci.

La commission a aussi demandé que ce bâtiment soit maintenu dans un état convenable dans le futur. Monsieur Gérard Michel nous a dit qu'actuellement tous les bâtiments communaux sont suivis et entretenus de façon rigoureuse grâce au programme informatique mis en place par la commune.

Ce bâtiment sera mis aux normes incendie ECA. La société Richard Conseils & Associés SA a été mandatée pour évaluer le bâtiment. Le rapport stipule que ce bâtiment reste acceptable avec son seul escalier d'évacuation malgré le fait que les salles à l'étage seront limitées à 50 personnes chacune. La piscine pourra aussi contenir jusqu'à 50 personnes et la polyvalente jusqu'à 200 personnes. Pour une utilisation normale du complexe, il n'y a aucun problème, mais quand des événements plus importants auront lieu (Brandons, 10 km de Payerne,...), des mesures organisationnelles devront être mises en place pour pouvoir accueillir plus de monde. La présence d'une à deux personnes durant la manifestation sera nécessaire pour contrôler les voies de fuite et organiser, le cas échéant, l'évacuation. En outre la sonorisation du bâtiment, notamment pour signaler l'évacuation du bâtiment, complètera les mesures organisationnelles. Tous ces points seront notés dans le contrat de location du complexe sportif

Pour information

Le premier bilan énergétique complet après les rénovations 1 et 2 n'a pas encore pu être établi. Mais cela dit, la consommation d'énergie de chauffage a déjà diminué depuis 2016 passant d'une consommation annuelle de chaleur de 470'000 kWh à 386'000 kWh depuis son isolation, ce qui est réjouissant.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 05/2018 de la Municipalité du 21 février 2018 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'investissement et les travaux pour la 3e étape de travaux du Centre sportif de La Promenade pour un montant de CHF. 2'600'000.-- TTC ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de CHF. 2'600'000.-- ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de CHF. 2'600'000.-- et de l'amortir sur une durée de 30 ans ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission,



Francesco Delle Donne, président-rapporteur